

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_13

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

19

24

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM
Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC
Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Objet :

**Convention de
partenariat**

Ville de Trignac

et

**Le Parc Naturel
Régional de Brière**

(P.N.R.B)

2023-2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_13-CC



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **6 avril 2023**

Et que la convocation avait été faite le

29 mars 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),

Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Ville de Trignac est signataire de la Charte du Parc 2014-2029, cette dernière constitue le projet de territoire commun à l'ensemble des membres du Syndicat mixte du Parc.

Par ce contrat, la commune de Trignac et le syndicat mixte du Parc confirment ici leur intérêt partagé pour la mise en œuvre de cette Charte, afin de contribuer à l'aménagement et au développement durable du territoire et garantir le renouvellement du label « Parc naturel régional » lorsqu'elle arrivera à échéance.

Afin de soutenir la dynamique du Parc Naturel Régional de Brière et de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire que constitue la charte, la commune de Trignac souhaite, au-delà de sa participation statutaire, apporter une aide financière complémentaire pour renforcer la mise en œuvre de projets sur son territoire.

Pour ce faire, il est proposé de poursuivre le partenariat engagé depuis 2020 à travers une convention qui s'est étalée entre 2020 et 2022. Aujourd'hui, la nouvelle convention instaure un partenariat sur 2023 à 2025 à travers trois axes majeurs :

Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Total	Total axe
Axe 1 : Education et médiation					9 000 €
Accompagnement de l'ALSH en lien avec les ABS	3 000	3 000	3 000	9 000	
Enquêtes en Brière	-	-	-	-	
Axe 2 : Attractivité du territoire					17 500 €
Valorisation du site de Bel Air	7 500	-	-	7 500	
Itinéraires découvertes	-	5 000	5 000	10 000	
Axe 3 : Biodiversité					8 000 €
Continuités écologiques	-	4 000	2 500	6 500	
	-	-	1 500	1 500	
TOTAL	10 500	12 000	12 000		34 500 €

Le présent contrat, étudié en commission finances le 27 mars 2023, précise les modalités de mise en œuvre de ces objectifs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver les termes de la convention annexée et la dépense ainsi présentée,
- **Article 2** : D'autoriser la dépense sur les budgets de la ville 2023 et suivants, nature : 611, sous-fonction 830,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour	24
Contre	0
Absentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 17/04/2023
ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_13-CC



 Pour extrait conforme
 Le Maire
 Claude AUFORT